

Etre administrateur de l'association étudiante

A l'AÉTÉLUQ, être administrateur implique une disponibilité mensuelle variant entre quarante heures (présidence) et douze heures (conseiller). Comme administrateur, vous participerez aux rencontres du conseil et aux décisions, vous ferez des représentations internes et externes et vous contribuerez à l'avancée des projets selon le plan d'action adopté par les membres en assemblée générale.

Le poste d'administrateur à l'AÉTÉLUQ est considéré comme une charge ou une fonction. Vous aurez donc un statut fiscal d'employé. C'est un beau défi qui demande d'être autonome, proactif, de travailler en collégialité et qui peut être très avantageux dans votre cheminement professionnel.

Lors de votre entrée en poste, des formations vous seront proposées pour vous permettre d'acquérir les connaissances et compétences pour bien administrer l'organisme.

Une allocation ainsi qu'une indemnité pour les déplacements et les repas sont prévues dans la [Politique d'allocation et de remboursement des dépenses](#).

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter la section sur le conseil d'administration dans les [Règlements généraux](#) et à visiter le site [Internet](#) de l'association.

Conditions requises pour être administrateur par intérim

L'éligibilité est définie à l'article 4.7 des règlements généraux de l'AÉTÉLUQ.

Toute personne est éligible à un poste au conseil d'administration si :

a) Elle est membre de l'association au moment du dépôt de sa candidature soit tout étudiant admis à un programme à la Télé-université ou inscrit en tant qu'étudiant libre et ayant acquitté sa cotisation;

ET

b) Elle a été membre au cours des huit (8) derniers mois précédents la date de l'élection;

Échéancier

Vous avez jusqu'au **28 mars 2017 à 23 h 59** pour transmettre votre dossier de candidature à : recrutement@aeteluq.org

Le dossier de candidature doit comprendre un curriculum vitae, une lettre de motivation et une copie des documents officiels de la TÉLUQ attestant de votre admission à un programme et que vous avez été membre au cours des huit (8) derniers mois précédents la date de l'élection (en fichier PDF).